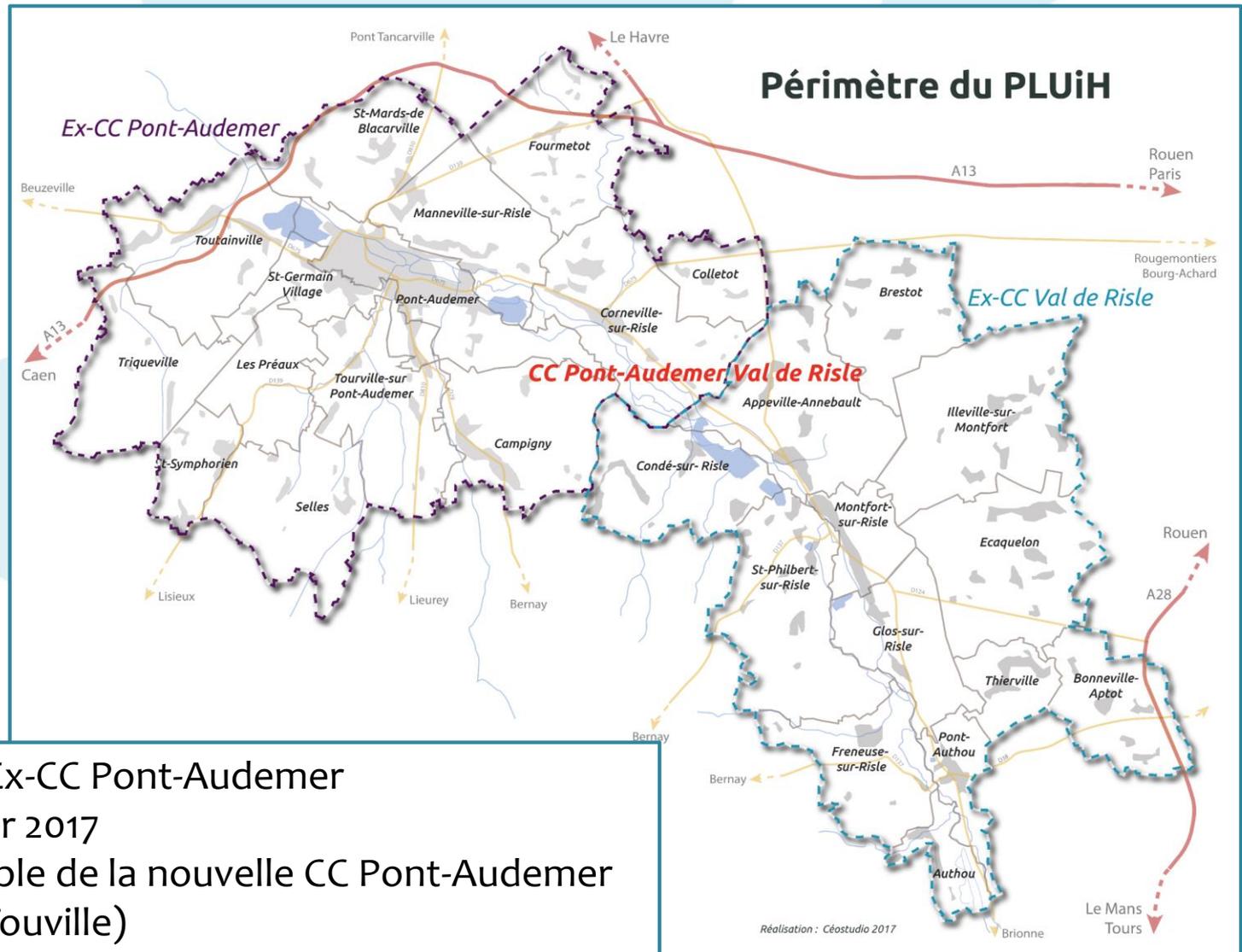


Périmètre du PLUiH



- Périmètre initial : Ex-CC Pont-Audemer
- Fusion au 1^{er} janvier 2017
- PLUiH sur l'ensemble de la nouvelle CC Pont-Audemer Val de Risle (sauf Touville)

Qu'est-ce qu'un PLUiH ?

**Un plan
local**



Un projet de territoire qui **planifie**, c'est-à-dire qui prévoit l'aménagement du territoire et l'urbanisation à l'horizon **2030**.

D'urbanisme



Un projet de territoire qui intègre **l'ensemble des thématiques** de l'aménagement : habitat, patrimoine, paysage, tourisme et loisirs, agriculture et forêt, équipements, transports, développement économique, biodiversité, ressources naturelles, etc.

Intercommunal

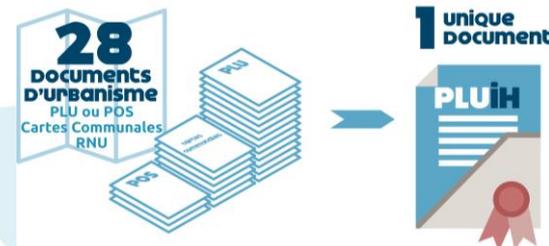


Un projet de territoire partagé à l'échelle de la nouvelle **Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle**: les 26 communes. Définir un projet en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation du territoire communautaire.

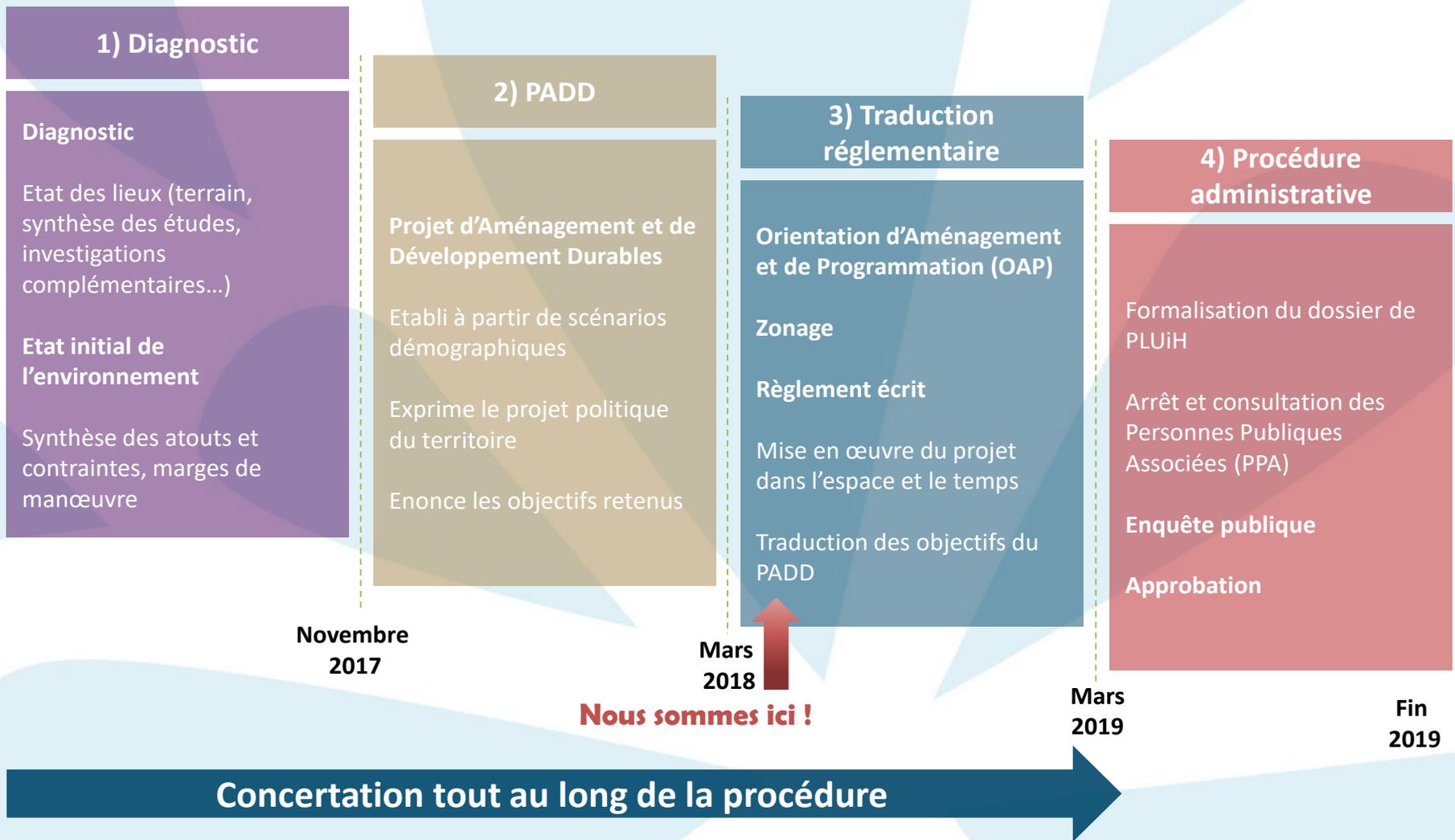
Habitat



Valant **Programme local de l'habitat** : document stratégique qui définit et précise les orientations en matière d'habitat. Faire correspondre l'offre et la demande de logements sur le territoire.

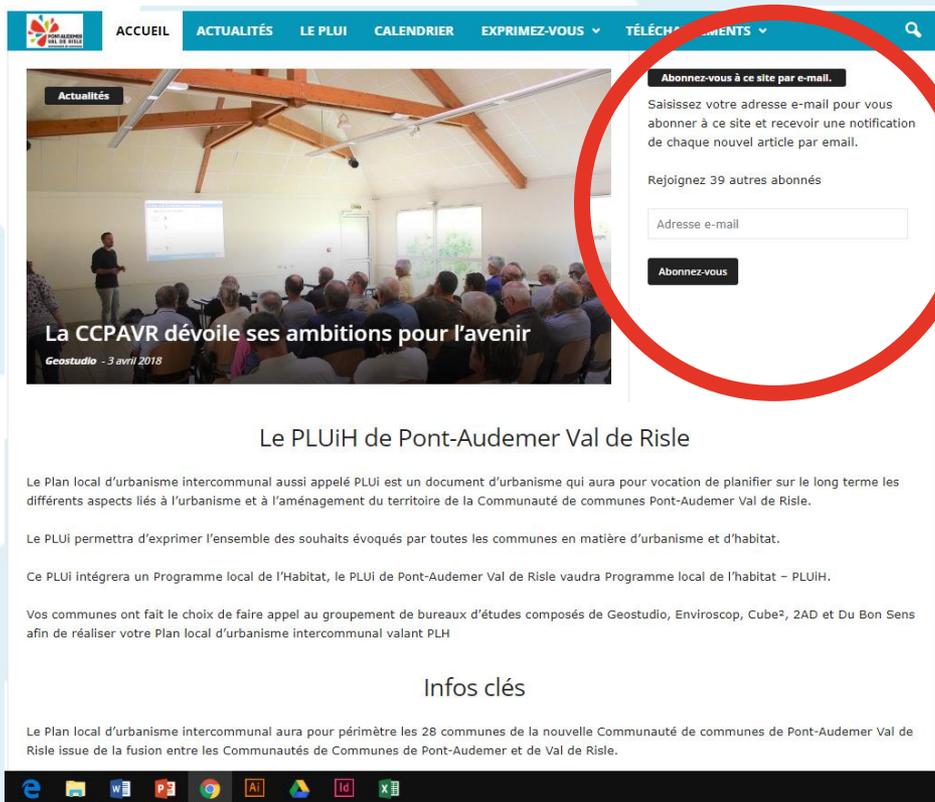


La procédure



La concertation

- Le site internet dédié au PLUiH de Pont-Audemer Val de Risle : <http://plui-ponto.fr/>
- L'application Géolocalisons : <http://ponto.geolocalisons.fr/>
- Les registres des observations en ligne ou disponibles en Mairie – valeur juridique
- Les ateliers destinés aux habitants, organisés tout au long de la procédure



ACCUEIL ACTUALITÉS LE PLUI CALENDRIER EXPRIMEZ-VOUS TÉLÉCHARGEMENTS

Actualités

La CCPAVR dévoile ses ambitions pour l'avenir
Geostudio - 3 avril 2018

Abonnez-vous à ce site par e-mail.
Saisissez votre adresse e-mail pour vous abonner à ce site et recevoir une notification de chaque nouvel article par email.
Rejoignez 39 autres abonnés
Adresse e-mail
Abonnez-vous

Le PLUiH de Pont-Audemer Val de Risle

Le Plan local d'urbanisme intercommunal aussi appelé PLUI est un document d'urbanisme qui aura pour vocation de planifier sur le long terme les différents aspects liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

Le PLUI permettra d'exprimer l'ensemble des souhaits évoqués par toutes les communes en matière d'urbanisme et d'habitat.

Ce PLUI intégrera un Programme local de l'Habitat, le PLUI de Pont-Audemer Val de Risle vaudra Programme local de l'habitat – PLUiH.

Vos communes ont fait le choix de faire appel au groupement de bureaux d'études composés de Geostudio, Enviroscoop, Cube², 2AD et Du Bon Sens afin de réaliser votre Plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH

Infos clés

Le Plan local d'urbanisme intercommunal aura pour périmètre les 28 communes de la nouvelle Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle issue de la fusion entre les Communautés de Communes de Pont-Audemer et de Val de Risle.

Abonnez-vous pour être informé de l'avancement de la procédure !





**Le Projet d'Aménagement
et de Développement Durables**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- **Pièce maîtresse du PLUiH** : il exprime **les projets politiques** et les **choix d'avenir** pour la CCPAVR, à horizon **2030**.
- Les thématiques abordées sont précisées dans le **Code de l'Urbanisme** : aménagement, équipement, urbanisme, paysage, protections des espaces naturels, agricoles et forestiers et préservation ou remise en bon état des continuités écologiques
- Le PADD doit être **accessible**, donc non technique.
- Toutes les orientations inscrites dans le PADD doivent être traduites dans les pièces réglementaires (plan de zonage, règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation, Eléments remarquables du paysage).
- Pièce **non opposable aux tiers**, mais sa traduction réglementaire l'est.
- Trouver un juste milieu entre un **PADD identique** à tous territoires et un **PADD très précis** et détaillé (et donc trop contraignant puisque traduction réglementaire).
- Le PADD est organisé en **axes transversaux**.

L'élaboration du PADD

Novembre 2017
Mars 2018

Préparation et rédaction du PADD

- Entretiens téléphoniques individuels avec les Maires de chaque commune
- **Une dizaine de réunions de travail avec les élus et les partenaires** (Séminaire, ateliers thématiques en Commission Aménagement, réunions de présentation et de relecture)
- Réunion dans chaque commune

9 avril 2018

Pré-validation du PADD en Bureau élargi

11 avril 2018

Présentation du PADD aux Personnes publiques associées

17 avril 2018

Présentation du PADD aux élus en Assemblée Générale

26 avril
3 mai

Présentation du PADD à la population

Début mai à mi juin

Débat dans chaque Conseil Municipal

18 juin 2018

Débat en Conseil Communautaire

Cinq axes à même niveau d'importance

Valoriser le cadre de vie remarquable de la CCPAVR

**Conforter la dynamique démographique
tout en proposant une offre de qualité en services et équipements**

**Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et
anticiper sur les besoins futurs**

Accentuer la dynamique économique

Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

Valoriser le cadre de vie remarquable de la CCPAVR



Valoriser le cadre vie remarquable de la CCPAVR

Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire

- ✓ **Maintenir et valoriser le caractère rural de notre territoire et la valeur paysagère de la vallée de la Risle**



Pont-Audemer

- Bocage, zones tampon, haies, espaces naturels
- Caractère agricole
- Intégration paysagère des ZAE
- Plantations d'essences locales
- Cônes de vues

- ✓ **Maintenir et valoriser les formes urbaines caractéristiques de notre territoire**

- Insertion paysagère du bâti
- Aménagements des entrées de villes
- Respect des silhouettes des bourgs et villages



Thierville

- ✓ **Accompagner le maintien et le développement des continuités écologiques**

- Espaces de respiration
- Espaces boisés supports de biodiversité



Triqueville

Valoriser le cadre vie remarquable de la CCPAVR

Valoriser les ressources naturelles

- ✓ Protéger la ressource en eau
 - Limiter les pollutions diffuses et accidentelles.
 - Gestion de l'assainissement.
- ✓ Maintenir et conforter les continuités écologiques



Colletot

- Préservation et optimisation de la Trame Verte et Bleue
- Protection des mares et haies



Corneville-sur-Risle



Saint-Mards-de-Blacarville

Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances

- Éviter les zones « sensibles »
- Maîtriser les ruissellements à la source
- Prise en compte des nuisances sonores



Pont-Audemer

Valoriser le cadre vie remarquable de la CCPAVR

Accompagner le territoire face au changement climatique



Campigny

- **Bioclimatisme.**
- Limiter les **dépensements thermiques**
- Utilisation d'**énergies renouvelables** (solaire, éolien, etc.)
- **PLUiH ↔ PCAET**



Campigny



Pont-Audemer



Triqueville

Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti identitaire



Freneuse-sur-Risle



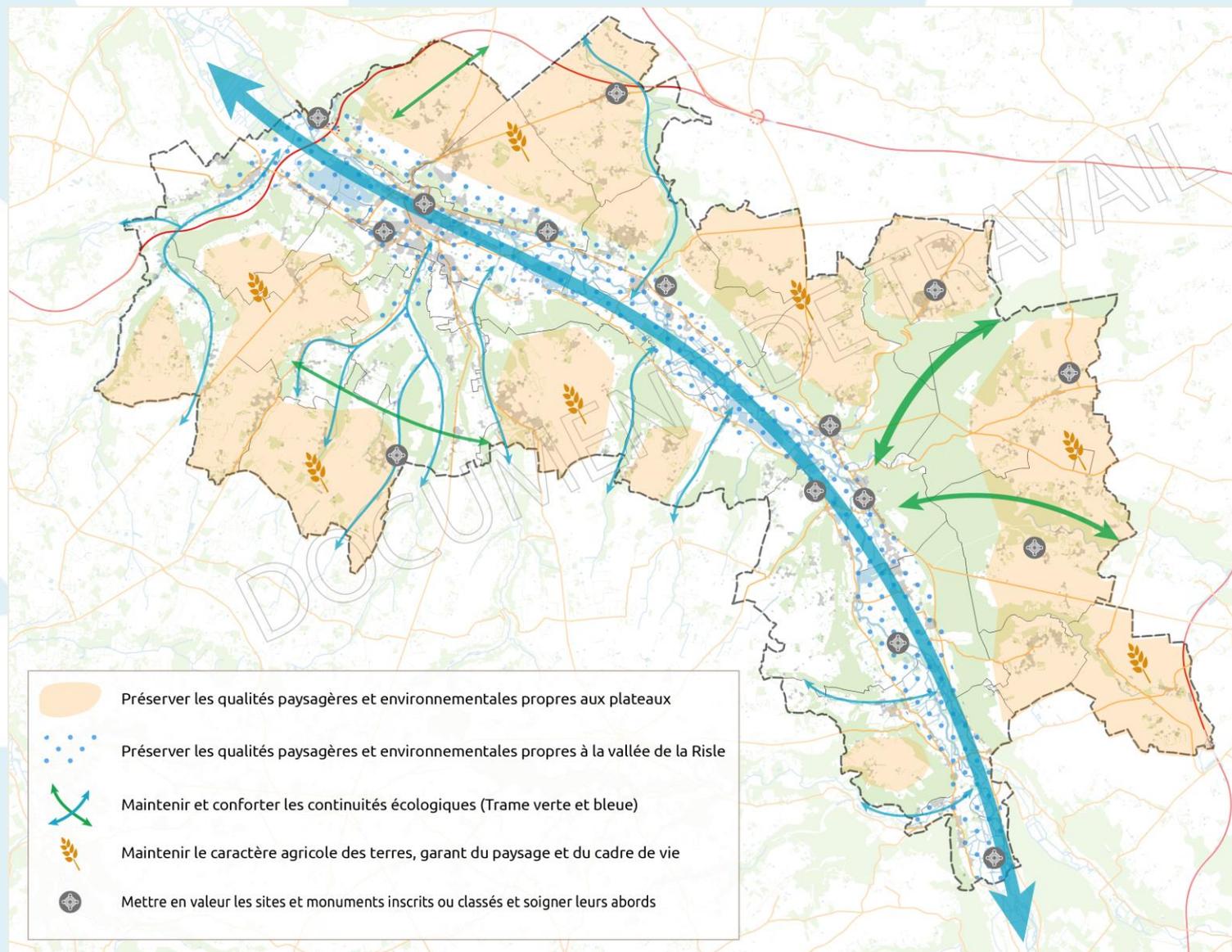
- **Bâti remarquable**
- Caractéristiques paysagères **spécifiques**
- **Éléments naturels**
- Sites et monuments inscrits ou classés.

Développer l'éco-tourisme

- **Activités touristiques et de loisirs**
- **Tourisme vert**
- **Identité touristique**
- **Coordonner**



Valoriser le cadre vie remarquable de la CCPAVR



Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements

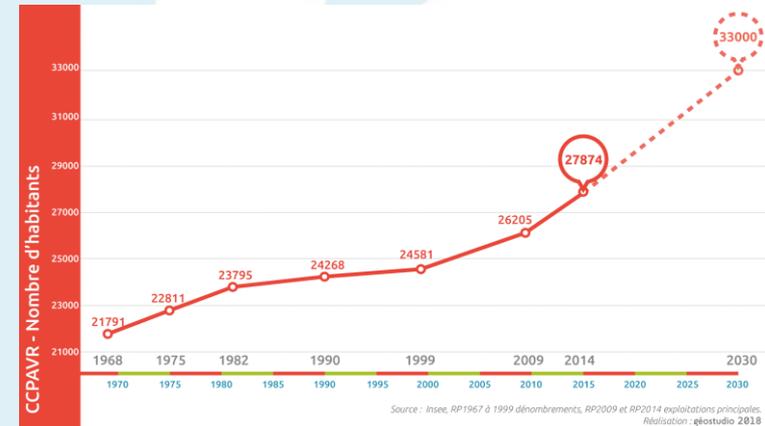


Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et en équipements

Atteindre 33 000 habitants à horizon 2030

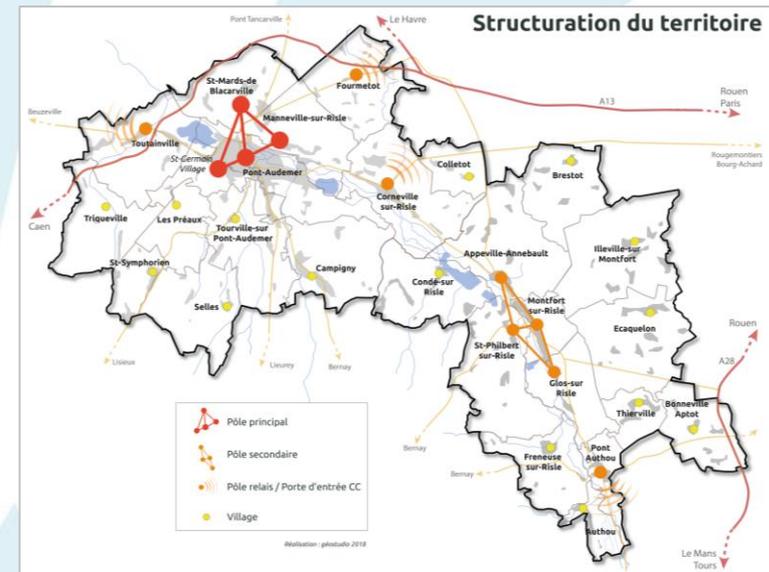
5 000 habitants supplémentaires en une dizaine d'années

-> croissance démographique : **1,05%/an**



Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au sein du bassin de vie et de leur position géographique

- Conforter le **pôle principal**
- Renforcer le **pôle secondaire**
- Appuyer le rôle des portes d'entrée de la CCPAVR (**pôles relais**)
- Renforcer la qualité attractive des **villages**



Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et en équipements

Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire

Favoriser la bonne intégration des habitants dans leur commune

- Intégration des nouvelles constructions
- Qualité des espaces publics
- Mixité fonctionnelle

Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et attentes des habitants

- Fonctionnement durable des équipements
- Juste répartition des équipements dits "structurants"
- Offre médicale
- Espaces d'accueil collectif dédié à la petite enfance
- Offre culturelle
- Téléphonie mobile



Illeville-sur-Montfort

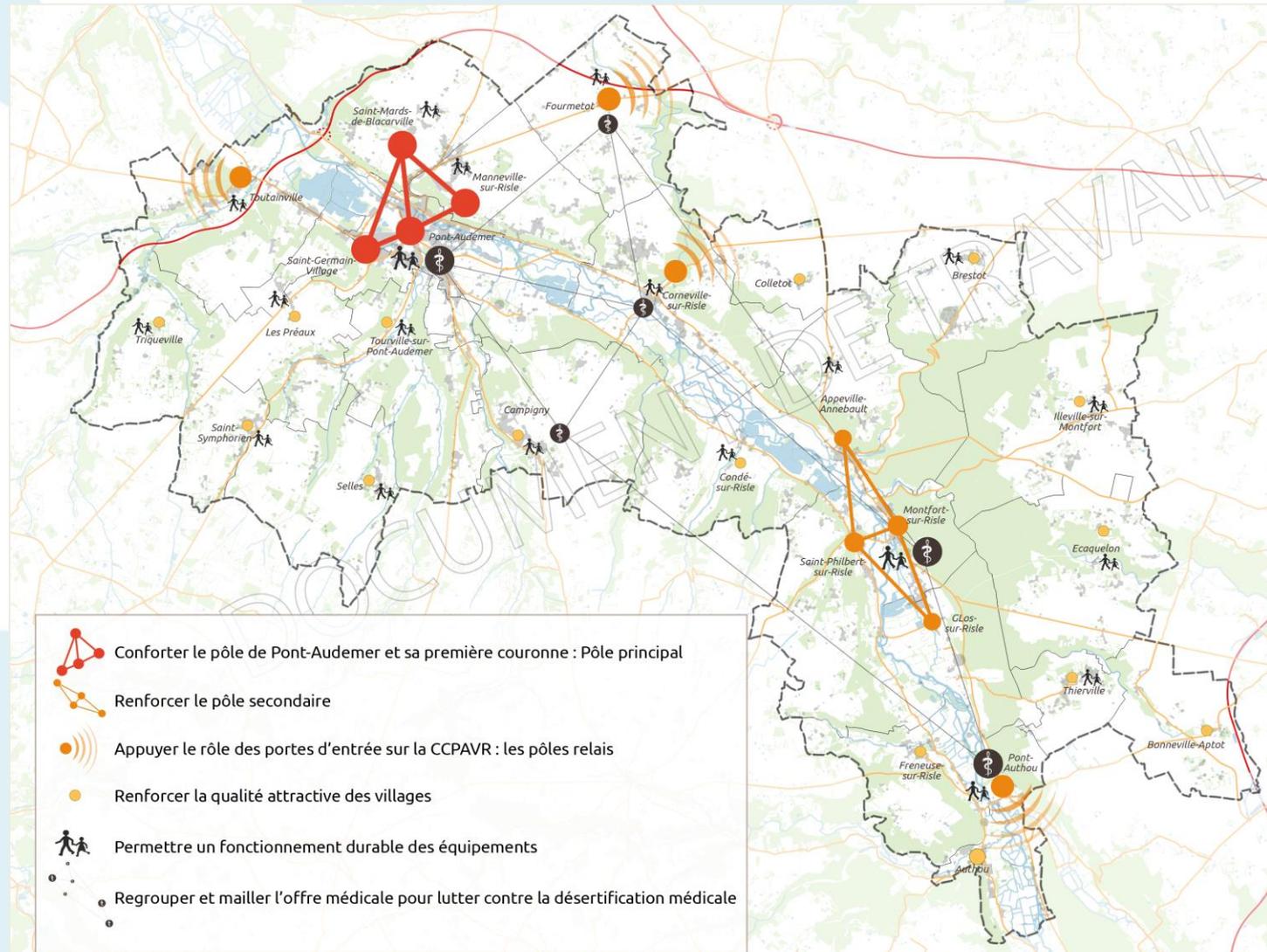


Pont-Audemer



Illeville-sur-Montfort

Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et en équipements



Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper sur les besoins futurs



Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper sur les besoins futurs

Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire

Rythme annuel moyen d'accueil de logement	Rythme annuel par catégorie	Rythme annuel par commune	
Centrer l'effort sur le pôle principal <i>Pont-Audemer (y compris l'ex-commune de Saint-Germain-Village), Manneville-sur-Risle et Saint-Mards-de-Blacarville</i>	70 log./an	Pont-Audemer	50 log./an
		Manneville-sur-Risle Saint-Mards-de-Blacarville	10 log./an
Assurer la dynamique du pôle secondaire <i>Montfort-sur-Risle, Saint-Philbert-sur-Risle, Appeville-Annebault et Glos-sur-Risle</i>	30 à 40 log./an	7 à 10 log./an	
Conforter le rôle des pôles relais <i>Corneville-sur-Risle, Fourmetot, Pont-Authou et Toutainville</i>	20 à 30 log./an	5 à 7 log./an	
Garder un rythme de croissance adapté aux villages <i>Communes rurales présentant un paysage et un cadre de vie naturel, présentant peu d'équipements</i>	30 à 40 log./an	1 à 3 log./an	
TOTAL CCPAVR	Environ 155 log./an		

Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper sur les besoins futurs

Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des villes et des villages sur eux-mêmes, afin de limiter l'étalement urbain

- **Couvrir a minima la moitié du besoin de logements en confortant les armatures urbaines existantes**

(dents creuses, parcelles mutables, réhabilitations, renouvellement, opérations groupées imbriquées, friches)



Pont-Audemer

- **Privilégier la densification et les extensions dans les centres bourgs**

(ou dans un hameau dense en cas d'intérêts patrimoniaux, architecturaux ou/et environnementaux du centre-bourg à protéger et à valoriser)



Condé-sur-Risle

Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages

- Relier les nouveaux quartiers à la trame urbaine
- Intégrer les architectures nouvelles au cadre bâti existant
- Soigner le traitement des nouvelles franges d'urbanisation
- Proscrire les lotissements isolés et non connectés



Apperville-Annebault

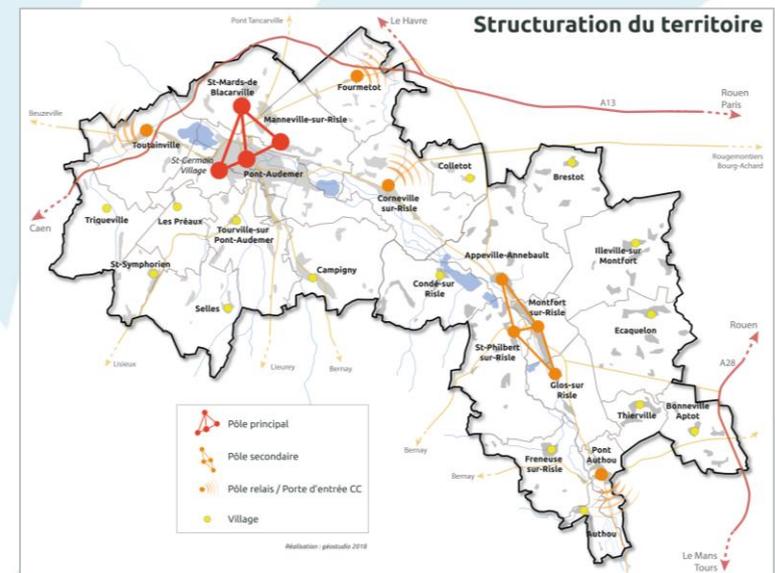
Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper sur les besoins futurs

- Promouvoir une densité moyenne pour les opérations d'aménagement d'ensemble (densité brute, hors voirie et réseaux divers et espaces verts)

	Densité brute moyenne par catégorie	
Centrer l'effort sur le Pôle principal Pont-Audemer-Saint-Germain Village), Saint-Mards-de-Blacarville et Manneville-s/Risle	Pont-Audemer	40 log./ha
	Manneville-s/Risle Saint-Mards-de-Blacarville	15 log./ha, soit 650 à 700 m ² /logement
Assurer la dynamique du Pôle secondaire Montfort-sur-Risle, Appeville-Annebault, Saint-Philbert-s/Risle et Glos-s/Risle	15 log./ha, soit 650 à 700 m ² /logement	
Conforter le rôle des Pôles relais Corneville-s/Risle, Fourmetot, Pont-Authou, et Toutainville	15 log./ha, soit 650 à 700 m ² /logement	
Garder un rythme de croissance adapté aux villages Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Campigny, Colletot, Condé-s/Risle, Freneuse-sur-Risle, Ecaquelon, Illeville-sur-Montfort, Les Préaux, Saint-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-s/Pont-Audemer et Triqueville	10 log./ha, soit 1 000 m ² /logement	



Campigny



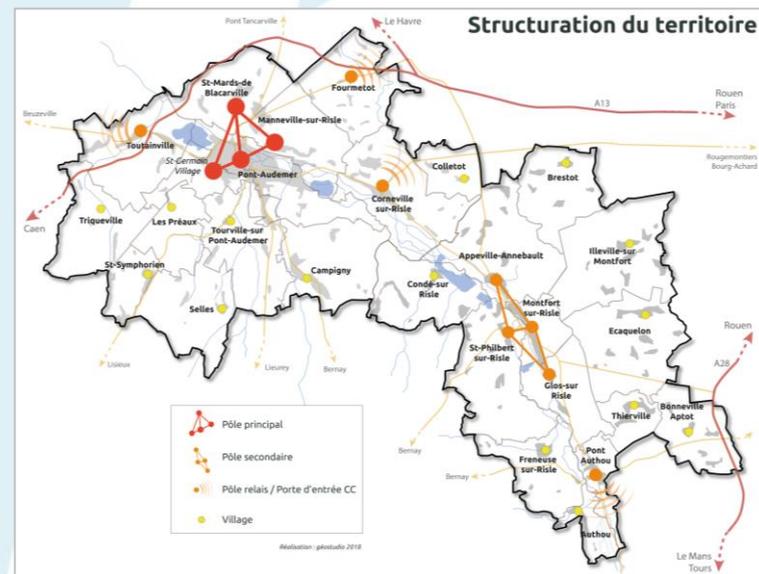
Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper sur les besoins futurs

Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société

- **Mixité dans le pôle principal** (logements locatifs et en accession, petits et grands logements)
- **Diversification du parc de logements**
- **Renouveler les formes d'habitation**
- **Eviter la constitution de zones résidentielles "dortoirs"**

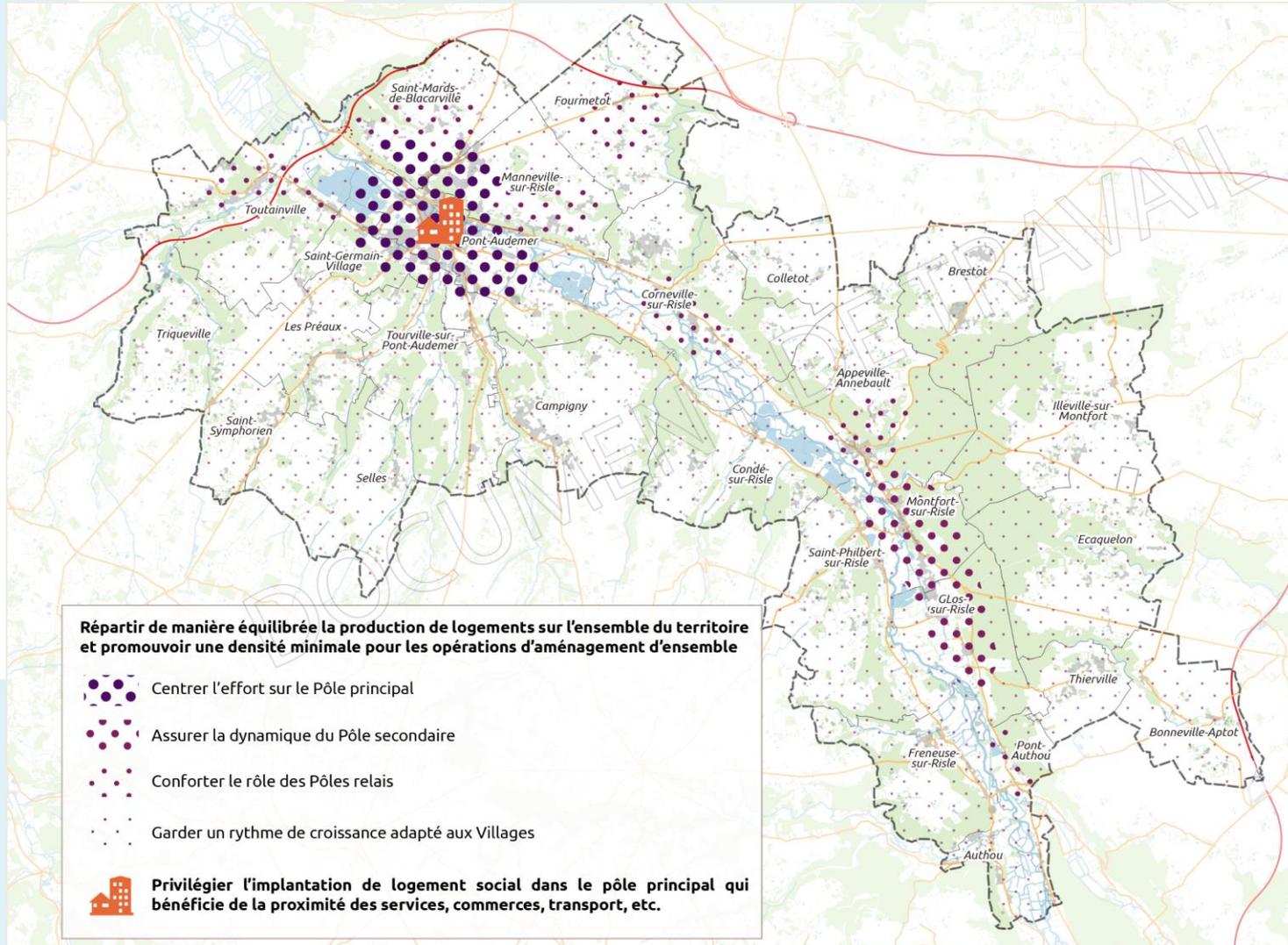
Répondre aux attentes et aux besoins en logements de tous les publics

- **Mixité intergénérationnelle**
- **Offre résidentielle adaptée aux besoins des personnes âgées, en fonction de leur niveau d'autonomie**
- **Adaptabilité des logements au handicap**
- **Implantation raisonnée des logements sociaux**
- **Parc de logements adapté aux besoins des jeunes**
- **Aire d'accueil pour les gens du voyage**



Corneville-sur-Risle

Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper sur les besoins futurs



Accentuer la dynamique économique



Accentuer la dynamique économique

Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises

- Conforter les espaces économiques existants et optimiser les surfaces encore disponibles
- Réinvestir les friches industrielles
- Proposer de nouveaux espaces économiques en lien avec les besoins des entreprises (cycles de vie) :
 - Localisation à proximité des infrastructures routières, autoroutières et des réseaux
 - Offre diversifiée (surface, localisation et vocation, notamment pour l'artisanat)
 - Limitation des antagonismes entre activités économiques, monde agricole et habitations
 - Complémentarité avec l'offre des territoires voisins

Accompagner les commerces de proximité et les services

- Offre dense et diversifiée dans les centres-villes de Pont-Audemer et de Montfort-sur-Risle.
- Soutien dans les pôles relais et les villages

Conforter l'attractivité touristique du territoire

- Activités touristiques et de loisirs
- Implantation d'hébergements touristiques variés
- Offre touristique tirant profit du cadre de vie remarquable et complémentaire de celle des territoires voisins



Pont-Audemer



Saint-Philbert-sur-Risle



Saint-Philbert-sur-Risle

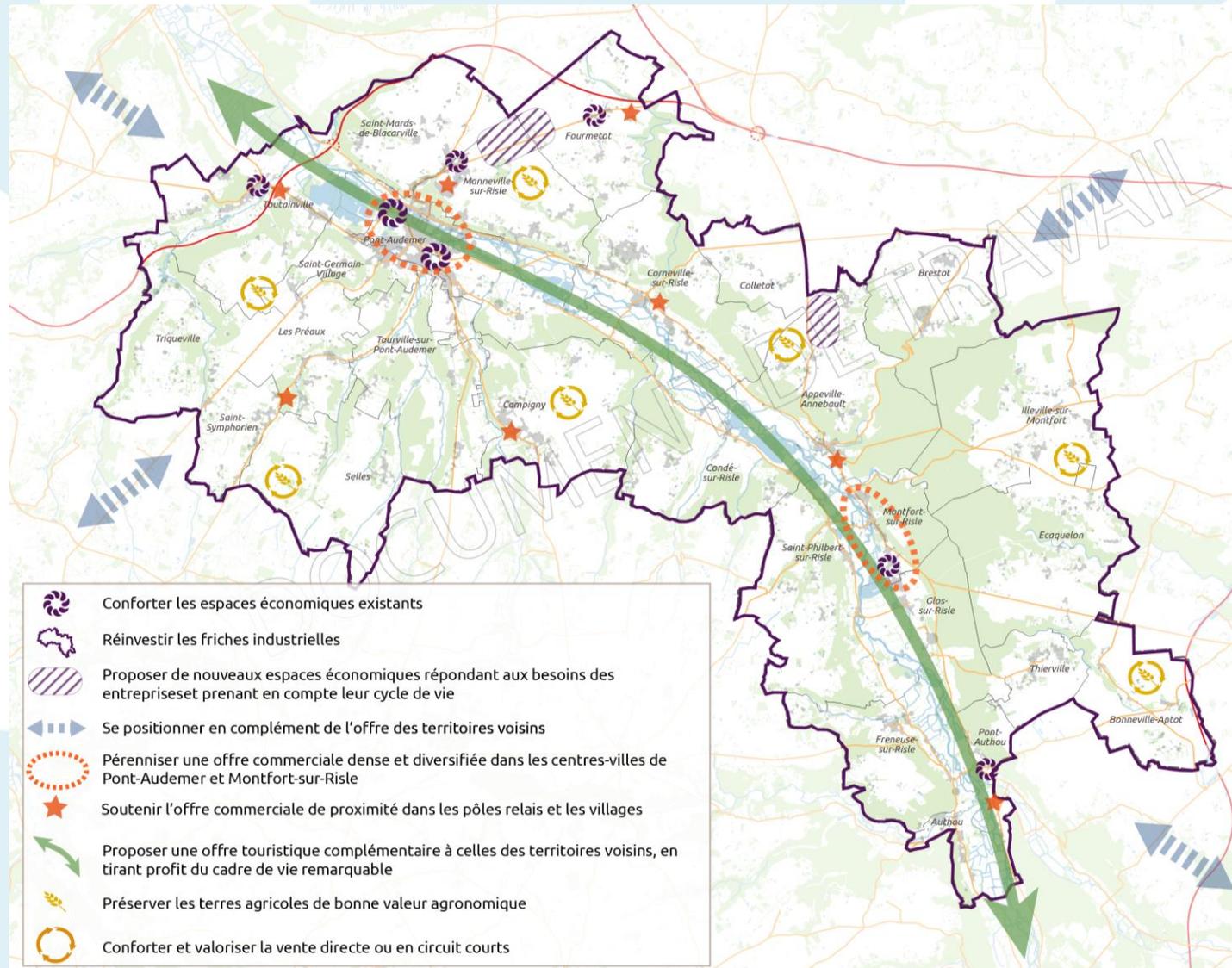
Accentuer la dynamique économique

Soutenir le développement des activités agricoles

- Préservation en priorité des terres agricoles de bonne valeur agronomique
- Pérennité des sièges et des bâtiments agricoles
- Évolution et diversification de l'activité agricole et para-agricole (changement de destination, installation de nouvelles activités, accessibilité des exploitations)
- Maintien de l'exploitabilité des terres
- Concertation avec la profession agricole en amont des projets d'aménagement.
- Vente directe et circuits courts
- Soutien au lycée agricole de Tourville-sur-Pont-Audemer
- Facilitation des échanges de parcelles agricoles entre exploitants.



Accentuer la dynamique économique



Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives



Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile

- Positionnement et maillage des aires de covoiturage
- Signalisation et sécurisation
- Intermodalité



Pont-Authou

Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité

- Équipement en bornes électriques des aires de covoiturage et des futurs parkings.
- Raccordement des véloroutes (Véloroute de la Seine, voie verte Evreux-Vallée du Bec).
- Stationnement des vélos sécurisé et équipé (stations de gonflage)

Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux aménagements

- Stationnement nécessaire pour les nouveaux logements
- Stationnement public dans les opérations d'ensemble

Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien

- Repérer les voies les plus empruntées et les aménager
- Maillage des chemins de randonnée



Fourmetot

Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

Gérer le transit des poids-lourds, très chargé le long de la Risle et source de nuisances

- Réduction de la vitesse par l'aménagement de certains carrefours ou voies
- Itinéraires de grand transit évitant la vallée de la Risle
- Itinéraires adaptés pour les engins agricoles et la desserte locale des poids-lourds
- Réduction du stationnement sauvage des poids lourds (parcs de stationnement spécifiques)
- Pôles logistiques de livraison, et aires urbaines de livraisons.

Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes

- Coordination du potentiel local (plateforme mobilité)
- Maintien et extension du TC à Pont-Audemer (Le Bus)

Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux-Honfleur

- Conforter la gare de Glos-Montfort et en améliorer les conditions d'accès
- Si fermeture définitive :
 - mise en place d'une **navette cadencée et régulière** Pont-Audemer/Gares de Bernay ou de Brionne
 - adaptation de l'infrastructure existante en **voie douce**



Manneville-sur-Pont-Audemer



Glos-sur-Risle



